

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Document à renvoyer au plus tard pour le 05/05/2019

▪ **Participant :**

Nom : Prénom :

Date de Naissance :/...../..... Le participant sait nager : **OUI** **NON**

Adresse :

Code Postal : Ville :

Club sportif : Sexe : **M** **F**

Taille : (en cm)

▪ **Parents :**

Nom et prénom du père :

Nom et prénom de la mère :

Parent responsable de la garde de l'enfant* :

* éventuellement

Tél. : G.s.m :

G.s.m (2) :

Autre personne à contacter en cas d'urgence : (nom et prénom).....

Tél. : G.s.m :

▪ **Renseignements divers :**

Taille du tee-shirt : 3-4 5-6 7-8 9-11

Remarques éventuelles à transmettre à l'organisateur :

.....

.....

Je soussigné (nom et prénom du parent responsable)

- reconnais que les informations fournies dans cette fiche sont réputées exactes et complètes. L'organisateur ne sera nullement incriminé pour des faits n'ayant pas été annotés dans ce document.
- inscris mon enfant au stage et accepte les conditions générales ci-dessous.

Date :

Signature :

CONDITIONS GENERALES

Article 1 : Organisateur du stage :

Le stage est organisé par l'asbl Latitude Sport, dont le siège social est établi Rue Rigaud de Corbion 10 à 5590 CINEY

Article 2 : Droit d'inscription

Le prix du stage comprend :

- l'hébergement en pension complète (repas, boissons et collations)
- les activités et droit d'entrée (visites, loisirs,...);
- l'assurance en R.C et accidents corporels ;
- l'accès aux photos via téléchargement ou clé USB
- l'encadrement.

Article 3 :

L'inscription au stage est effective si l'acompte de 140 € est versé avant le 15/04/2019.

Les documents suivants doivent être rentrés avant le 05/05/2019 au siège central de l'asbl : fiche de renseignements, fiche santé.

Les documents suivants seront remis à l'accueil le 1^{er} jour de stage : carte d'identité, carte SIS.

Article 4 : annulation par le participant

L'annulation du stage par le participant doit se faire par lettre recommandée adressée à l'organisateur, avec indication des références du participant.

Annulation avant le 05/05/2019 :

Remboursement de l'acompte de 140 €
Frais administratifs : 25 €

Annulation après le 05/05/2019 :

Pas de remboursement de(s) acompte(s)

versé(s), sauf en cas d'accident, maladie ou décès :

- du participant
- d'un parent allié de l'assuré jusqu'au deuxième degré

On entend par maladie l'altération de la santé, attestée par un médecin agréé, avant la date de départ, comme étant incompatible avec l'accomplissement des activités sportives.

On entend par accident toute atteinte à l'intégrité physique par une cause extérieure, attestée par un médecin agréé comme étant médicalement incompatible avec l'accomplissement des activités. Dans ces cas, le voyageur aura droit au remboursement intégral de(s) acompte(s) versé(s). Un montant de 25 € pour frais de traitement du dossier sera porté à charge du voyageur.

Article 5 : règlement d'ordre Intérieur (ROI)

Le règlement d'ordre intérieur de l'asbl LatitudeSport est d'application lors de ce stage. Ce règlement est disponible sur simple demande au siège central de l'association.

Article 6 : Vols d'objets de valeur

L'asbl LatitudeSport ne sera pas tenue responsable des vols ou pertes d'objets pouvant survenir lors du voyage ou de la semaine de stage.

Article 7 : Reconnaissances et autorisations diverses

Tout parent qui inscrit son enfant en stage :

- reconnaît avoir pris connaissance du programme des activités et autorise son enfant à y participer ;
- reconnaît avoir pris connaissance des modes de déplacement liés au stage, et autorise son enfant à les utiliser ;
- autorise les responsables à photographier ou à filmer les activités auxquelles mon enfant participe ;
- autorise Latitudesport asbl à utiliser ces photos ou vidéos dans le cadre de la diffusion de magazines, site internet, page facebook, dépliants et publicités liés exclusivement aux activités de l'asbl Latitudesport ;

Article 8 : L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler le stage ou une partie des activités, à tout moment, en cas de faible participation ou en cas de force majeure.

En cas d'annulation, les participants seront prévenus au plus tard la veille du stage. La totalité des acomptes et paiements sera remboursée.